



Revendications CGT Framatome Jarrie

NAO 2024



SALAIRES

Enveloppe d'Augmentation Globale de 6% pour toutes les catégories

- **Augmentation Générale
de 6 %**
(inflation 4.5% au 31/10/23 Source EUROSTAT)
 - **Talon de 150 €**



AUTRES MESURES

- ❖ **Revalorisation du salaire minimum Framatome à 2100 € brut de base.**
- ❖ **Revalorisation de 15 % de toutes les indemnités liées aux transports.**
- ❖ **Application des NAO aux primes pour les paniers-repas de jour et de nuit, ainsi qu'aux titres restaurants.**
- ❖ **Prise en charge à 100 % des abonnements pour les transports en commun.**
- ❖ **Mesures spécifiques pour les salariés en situation de handicap.**
- ❖ **La mise en place d'un "clapet anti-retour" pour prévenir les rétrogradations de salaire potentielles conformément à la Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (NCCNM).**



PÉNIBILITÉ

☑ **Finalisation des négociations sur la pénibilité initiées en début d'année 2022.**

☑ **Amélioration de la gestion des fins de carrière et des conditions de travail avec l'ouverture de négociations à ces sujets.**



ÉQUITÉ

Mise en place d'un statut unique Framatome visant le meilleur avantage possible en termes d'ancienneté, de prime de vacances, etc.